



problème après état des lieux

Par **Patrickfred24**, le **01/04/2021** à **18:32**

bonjour,

Je vous écrit car voilà j'ai fait mon préavis de 3 mois pour mon ancien logement comme la loi le prévois et du coup j'ai intégré mon nouveau logement depuis le 2 mars mais du coup je dois payer jusqu'au 27 avril jusque là rien d'anormal mais ils m'ont fait faire l'état des lieux de mon ancien logement le 16 mars donc je n'ai plus accès au logement mais du coup je paye quand meme jusqu'au 27 avril et aujourd'hui je les ai contacté pour demandé à avoir les clé de la boîte au lettre pour voir si il n'y avait pas de courrier dedans et on m'a dit qu'il avait un état des lieux d'entrée dans mon ancien logement sans qu'on m'en informe et du coup pour l'instant je dois toujours payer jusqu'au 27 avril et l'appartement et toujours assuré jusqu'au 27 avril également je voulais savoir si cela était normal

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **02/04/2021** à **09:11**

Bonjour,

Pouvez-vous vous rendre à l'adresse de votre ancien domicile ? Si oui, vous vérifierez si le nom de votre boîte aux lettres a été changé. Si c'est le cas, c'est qu'il y a un nouveau locataire à votre ancien domicile et, dans ce cas, le dépôt de garantie doit vous être restitué.

L'état des lieu de sortie devant être fait de façon contradictoire, donc en votre présence, l'absence de cet état des lieux a, pour résultat, que vous avez restitué le logement en parfait

état, le dépôt de garantie doit donc vous être restitué.

Pour votre assurances, vous pouvez dès maintenant y mettre fin et résilier pour changement de domicile en fournissant un justificatif (article L 113-16 du Code des Assurances).

Voyez votre ADIL.